

---

**Délibération n° 2019-11 : Election de la Vice-Présidente de l'ESA Réunion**

---

Membres en exercice : 14  
Membres présents : 8  
Procurations : 3  
Suffrages exprimés : 11  
Vote : Pour : 11  
      Contre : 0  
Abstention : 0

**Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :****Représentant l'Etat :**

- o Mme Natacha PROVENSAL, conseillère Arts plastiques et Musées, Direction des affaires culturelles de La Réunion

**Personnalités qualifiées :**

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Huguette VIDOT
- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du Frac

**Représentant la Commune du Port :**

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture

**Représentant les étudiants :**

- o Mme Zoé DESMET, ESA Réunion, Représentante des étudiants du 1er cycle

**Représentants du personnel :**

- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique
- o M. Yves-Michel BERNARD, Représentant titulaire du personnel enseignant de l'ESA Réunion

**Membres du conseil d'administration absents ou représentés :****Représentant l'Etat :**

- o M. Olivier TAINURIER, Sous-Préfet de Saint-Paul, Représentant M. le Préfet, procuration à Mme Natacha PROVENSAL

**Représentant la Commune du Port :**

- o M. Olivier HOARAU, Maire de la Ville du Port, procuration à Mme Annick LE TOULLEC

**Représentant la Région Réunion :**

- o M. Louis-Bertrand GRONDIN, Conseiller Régional délégué la Formation professionnelle et à l'apprentissage, procuration à Mme Huguette VIDOT
- o Mme Faouzia ABOUBACAR-VITRY, Vice-Présidente du Conseil Régional, Conseillère Régionale déléguée à l'Education et la Jeunesse

**Représentant le Département**

- o M. Sergio ERAPA, Conseiller Départemental
- o Mme Maryse DACHE, Conseillère Départementale

**Représentant les étudiants :**

- o Mme Anaëlle EMMA, ESA Réunion, Représentante des étudiants du 2<sup>ème</sup> cycle

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Joann HOAREAU, Région Réunion
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o M. Stéphane ROCHECOUSTE, Service culturel de la Ville du Port
- o Mme Isabelle PONAMALÉ, ESA Réunion, Secrétaire Générale

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE Président de l'ESA Réunion;

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Vu le règlement intérieur de l'ESA Réunion, version modifiée par la délibération 2015-07,

Vu la candidature de Mme Huguette VIDOT à la fonction de Vice-Présidente du conseil d'administration,

Considérant que les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de lever la condition de secret du vote et de procéder au vote à main levée,

Considérant les résultats du vote à main levée :

Nombre de votants : 11 (8 présents et 3 procurations)

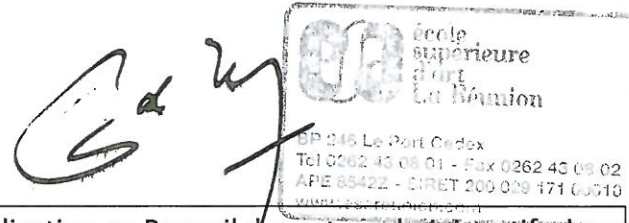
Suffrages exprimés en faveur de la candidature de Mme Huguette VIDOT : 11

**ELIT Mme Huguette VIDOT, Vice-Présidente de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion**

Fait à Le Port, le 11 avril 2019

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion

Monsieur Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.

